

Québec, le 17 janvier 2018

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande du 20 décembre dernier, vous trouverez ci-joint les montants payés pour les trois dernières années ainsi que les ententes de services concernant des activités afférentes au Programme d'aide aux employés entre le Conseil du statut de la femme et notre fournisseur, le Centre de services partagés du Québec depuis le 1er octobre 2013. Veuillez prendre note que ce sont des coûts totaux qui s'appliquent pour l'ensemble des classes d'emploi.

Dépenses des trois dernières années	
2014-2015	3 630,00 \$
2015-2016	7 560,00 \$
2016-2017	6 055,32 \$
TOTAL	17 245,32 \$

Si vous désirez contester cette décision, nous vous informons qu'en vertu de l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, (L.R.Q., c. A- 2.1), vous avez le droit de déposer une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, ci-annexée, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, nos cordiales salutations,

La responsable de l'accès à l'information,

(ORIGINAL SIGNÉ)

Marlène Lefrançois

p. j. Annexe 1 et Avis de recours

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

Services directs aux employés en difficultés	
⇒ Rencontres individuelles ou entrevues téléphoniques d'aide, d'évaluation et de référence : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30	✓
⇒ Entrevues téléphoniques selon un horaire élargi : du mardi au jeudi de 17h à 20h	✓
⇒ Démarches d'accompagnement à court terme pour des situations liées au travail ou pour lesquelles la référence aux ressources externes est difficile	✓
⇒ Démarches d'accompagnement spécifiques pour faciliter la réintégration au travail lors d'absence prolongée	✓
⇒ Suivi auprès des personnes référées aux ressources externes spécialisées	✓
⇒ Services de proximité pour les employés des régions du Saguenay-Lac St-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingué et de Montréal	✓

Services pour les gestionnaires et les CGRH	
⇒ Rôle conseil pour la gestion des employés difficiles ou en difficulté	✓
⇒ Rôle conseil pour faciliter la réintégration au travail des employés en absence prolongée	✓
⇒ Rôle conseil sur l'intervention dans les situations conflictuelles	✓
⇒ Rôle conseil lors d'incidents critiques ou de situations de crise	✓
⇒ Participation, sur demande, à des discussions de cas en équipe multidisciplinaire pour des situations de gestion difficile	✓

Services à l'organisation	
⇒ Collaborer avec l'intervenant désigné par le CSF afin de recueillir les besoins et contribuer à l'amélioration de la santé au travail	✓
⇒ Bilans annuels et indicateurs de gestion demandés par le Secrétariat du conseil du trésor	✓
⇒ Outils ou activités de prévention dans le domaine de la santé psychologique au travail (facturable en sus selon le taux horaire en vigueur au CSPQ)	Ad hoc
⇒ Soutien pour la mise en place des procédures d'intervention et de suivi lors d'événements traumatiques ou de situations de crise	✓
⇒ Activités d'information sur le PAE à l'intention des employés	✓

Services de soutien aux opérations de PAE	
⇒ Outils de promotion du PAE (affiches, prospectus)	✓
⇒ Contenu pour site Intranet	✓
⇒ Suivi administratif pour le remboursement des honoraires des ressources externes	✓
⇒ Gestion intégrée des opérations du programme (suivi, assurance qualité, éthique et développement professionnel, représentation auprès des organismes centraux)	✓